

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort, le mardi 24 octobre 2023

SANTÉ & SÉCURITÉ : LA VILLE DE BELFORT SENSIBILISE AUX DANGERS DU PROTOXYDE D'AZOTE



Par Damien Meslot, Maire de Belfort

Le Maire de Belfort signe un arrêté pour lutter contre le fléau du protoxyde d'azote auprès de la jeunesse. Il interdit sa détention et son usage dans les principaux lieux de rassemblement à Belfort.

Pour préserver la santé des jeunes, la Ville de Belfort lance une campagne de sensibilisation alertant sur les risques de l'usage du protoxyde d'azote (ou gaz hilarant).

Les risques pour la santé

La consommation de ce gaz, détournée depuis quelques années pour être utilisée sous forme de drogue, présente des risques immédiats : asphyxie par manque d'oxygène, perte de connaissance, brûlure par le froid du gaz... Et dans le cas de consommations répétées, de sévères troubles neurologiques, hématologiques, psychiatriques ou cardiaques peuvent survenir.

« Un gaz qui n'a rien d'hilarant »

Tel est le message de la campagne de sensibilisation lancée par la Ville de Belfort pour prévenir sa jeunesse des dangers d'inhaler cette substance.

Le Maire de Belfort a signé un arrêté interdisant sa détention et son usage sur la voie publique et dans les lieux de rassemblements fréquents : aux abords des écoles, parcs, lieux de sport, établissements de santé et centres de loisirs.

> Voir les espaces concernés dans l'[arrêté municipal](#).

INFO +

Télécharger l'arrêté

Arrêté N°23-1785 en date du
15/09/2023

